



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt et cinq, le huit octobre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en son lieu habituel des séances, sous la Présidence de Philippe BLUTEL, Maire.

Date de la convocation, le 23 septembre 2025

Étaient présents : Denis MADELINE Maire-adjoint, Guillaume CHANTEPIE Maire-adjoint, Séverine NICOLAS, Sandrine LAFORET, Aurélie MORISEAU, Marie-Laure BLIN, Virginie LEGENDRE, Jean-Yves MORAUX



Étaient absent :

Sandrine TESSIER a donné pouvoir à Aurélie MORISEAU
Joël HAMELIN, a donné pouvoir à Jean-Yves MORAUX,
Eric CERDAN, Roseline BAILLARD, Jean-Marc CHANDEBOIS,

DELIBERATION N° 23 Adhésion charte Parc régional du Perche 2025-2040

- Vu** le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;
- Vu** le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;
- Vu** les délibérations du Conseil Régional de Normandie en date du 13 septembre 2021 et du Conseil Régional du Centre - Val de Loire en date du 24 septembre 2021 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional du Perche et fixant son périmètre d'étude ;
- Vu** l'avis d'opportunité de l'État en date du 2 juin 2022 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional du Perche et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;
- Vu** l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 13 septembre 2023, l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 25 septembre 2023 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 15 avril 2024 ;
- Vu** l'avis délibéré de l'Autorité environnementale en date du 29 août 2024 ;
- Vu** l'enquête publique qui s'est déroulée du 8 octobre 2024 au 7 novembre 2024 ;
- Vu** l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 5 décembre 2024 ;
- Vu** les conclusions de la Ministre chargée de l'environnement remises le 1er août 2025 et transmises par le préfet de région le 25 août 2025 ;
- Vu** le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Le conseil municipal, à l'unanimité

-  **APPROUVE** sans réserve, la Charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Perche ainsi que ses annexes dont les statuts modifiés du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Perche.
-  **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus

Le Maire,

Philippe BLUTEL



Philippe BLUTEL

Nombre de Conseillers :

En Exercice : 14
Absence de réception en préfecture : 061-216104042-20250908-251024-04-DE
Présents : 09
Date de télétransmission : 24/10/2025
Pouvoir(s) : 02
Date de réception en préfecture : 24/10/2025

Votants : 11

Acte rendu exécutoire après dépôt

En Sous-Préfecture le.....

Publié et notifié le.....